

En route vers la consigne modernisée et élargie

CONTENANTS DE BOISSON VISÉS

Phase 1 – 1^{er} novembre 2023Élargissement de la consigne à tous les contenants de boisson en **aluminium**, de 100 ml à 2 l

Canettes

Phase 2 – 1^{er} mars 2025Élargissement de la consigne à tous les contenants de boisson en **plastique**, de 100 ml à 2 lBouteille
d'eauBouteille d'eau
pétillanteBouteille
de jusBouteille
de laitBouteille
de spiritueuxPhase 3 – 1^{er} mars 2027Élargissement de la consigne à tous les contenants de boisson en **verre** et en **carton multicouche**, de 100 ml à 2 l ;
par exemple les bouteilles de vin et de spiritueux et les cartons de lait et de jus.

CONTENANTS NON VISÉS AUX PHASES 1 ET 2

Bouteille de vin et
bouteille de spiritueux
en verre
Consigné en 2027Carton de jus et
carton de lait
Consigné en 2027Jus en conserve de
format familial et
boîte de conserveBaril de bière
de 5 lEmballage
soupleCruche d'eau
de 18 l
(Consigne privée)Contenant de
détergent
en plastiqueContenant de yogourt
à boire et contenant de
boisson nutritionnelle
en plastiqueContenant de
condiments et contenant
d'huile végétale
en verreContenant de
bouillon de poulet